



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>Jmb</i>	<i>ve</i>

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogdén a eu lieu le 1 août 2016 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogdén à Ogdén.

**PRÉSENTS:**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2016-08-186**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016**

**2016-08-187**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2016 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il y avait quatre (4) personnes présentes dans la salle. Aucune question n'a été posée.

**5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES**

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

**6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**6.1 Dépôt du rapport forestier**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme**

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

**6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 juillet dernier.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
	

### **6.4 Demande de dérogation mineure – Richard Ward – matricule 0693 27 0079**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Richard Ward pour sa propriété avec matricule 0693 27 0079;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Ward est de pouvoir construire une remise sur sa propriété dans un endroit favorisant l'intimité, car ses voisins ont construit un pavillon qui nuit à son intimité;

**CONSIDÉRANT QUE** l'endroit proposé pour la construction de la remise respecte la marge de recul du lac mais pas la ligne latérale de 3 mètres (9'9"), car il serait construit à 7'8" de la ligne et en conséquence une dérogation de 2'1" est demandée;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** la voisine de M. Ward a donné son accord par écrit à cette demande de dérogation mineure;

### **2016-08-188**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Richard Ward, ayant le matricule 0693 27 0079, autorisant la construction d'une remise située à 7'8" de la ligne latérale au lieu de 3 mètres (9'9") comme demandé par les règlements.

**ADOPTÉE**

### **6.5 Demande de dérogation mineure – Jean-Guy Dubois – matricule 0591 58 2530**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jean-Guy Dubois pour sa propriété avec matricule 0591 58 2530;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de M. Dubois est de pouvoir régulariser la non-conformité du garage existant situé à 4,67 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure, et le comité a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

### **2016-08-189**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif en urbanisme et accorde la dérogation mineure pour cette propriété de M. Jean-Guy Dubois, ayant le matricule 0591 58 2530, pour le garage existant situé à 4,67 mètres de la ligne latérale au lieu de 5 mètres comme demandé par les règlements.

**ADOPTÉE**

### **LA CONSEILLÈRE MME SYLVIE LEFEBVRE QUITTE LA SALLE POUR LA DISCUSSION DU POINT 6.6**

### **6.6 Travaux au 40 et 70 chemin Tomifobia – Robert Graul**

**CONSIDÉRANT QUE** M. Robert Graul, propriétaire des propriétés situés aux 40 et 70 chemin Tomifobia, n'a pas encore terminé les travaux de rénovation sur l'ancienne église situé sur son terrain au 40 chemin Tomifobia, tel que requis par l'entente intervenue avec la municipalité en novembre 2012;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

**CONSIDÉRANT QUE** M. Graul demande maintenant un permis pour pouvoir transformer le presbytère en résidence et de brancher les égouts à l'installation septique déjà existante au 70 chemin Tomifobia;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Graul demande aussi un permis pour pouvoir construire une remise qui servira comme lieu d'entreposage mais avec toilette et douche, branchée temporairement à l'installation septique au 70 chemin Tomifobia, et qu'après vérification il a été déterminé qu'il est permis d'implanter un seul bâtiment accessoire d'une superficie maximale de 8 m<sup>2</sup> (86.1 p12) par terrain sans fondations permanentes et sans qu'il y ait un bâtiment principal;

**2016-08-190**  
**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à la majorité, M. Robert Lebrun ayant manifesté sa dissidence et Mme Sylvie Lefebvre s'étant abstenue de voter**

**QUE** le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer une lettre à M. Graul lui précisant que les travaux sur l'ancienne église doivent être complétés conformément à l'entente convenue en novembre 2012.

**ADOPTÉE**

### **RETOUR DANS LA SALLE DE LA CONSEILLÈRE MME SYLVIE LEFEBVRE**

#### **7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

##### **7.1 Compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement**

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 15 juillet dernier.

##### **7.2 Renouée japonaise en bordure des chemins municipaux et sur des propriétés municipales**

**CONSIDÉRANT QUE** la renouée japonaise est une plante envahissante qui est présente à plusieurs endroits à Ogdén;

**CONSIDÉRANT QUE** la renouée japonaise est aussi présente sur les bords des chemins municipaux et sur des propriétés municipales et qu'il est très important et urgent de contrôler la propagation des graines et de procéder à l'éradication ou contrôler cette plante avant la floraison;

**2016-08-191**  
**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à l'inspecteur en voirie de prendre en charge le contrôle de la renouée japonaise présente sur les bords des chemins municipaux et sur des propriétés municipales, lorsque possible.

**ADOPTÉE**

##### **7.3 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables pour l'année 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogdén offre un service de cueillette, transport et disposition des matières résiduelles et compostables;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat se termine le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs, mentionnant la possibilité que la collecte de déchets et de compost puisse être faite en utilisant un (1) camion à deux (2) compartiments séparés afin qu'ils soient ramassés en même temps (pour 26 collectes) ou en utilisant deux (2) camions afin qu'ils ne soient pas ramassés en même temps (donc pour 26 collectes pour les matières résiduelles et 19 collectes pour les matières compostables);



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>ms</i>	<i>ve</i>

**2016-08-192**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux (2) fournisseurs.

**QUE** les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 3 octobre prochain.

**ADOPTÉE**

**7.4 Appel d'offres – cueillette, transport et disposition de matières recyclables pour l'année 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden offre un service de cueillette, transport et disposition des matières recyclables;

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat se termine le 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil demande à la directrice générale de voir à préparer le devis d'appel d'offres et de l'acheminer à au moins deux (2) fournisseurs;

**2016-08-193**

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à la directrice générale de préparer et d'acheminer le devis d'appel d'offres à au moins deux fournisseurs.

**QUE** les appels d'offres seront présentés au conseil à la séance du mois d'octobre, soit le 3 octobre prochain.

**ADOPTÉE**

**7.5 Lavage des bacs au site central de déchets**

**CONSIDÉRANT QUE** les odeurs provenant du site central de déchets deviennent de plus en plus nauséabondes, surtout avec les chaleurs de l'été;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables du site central, M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers, nettoient habituellement l'intérieur et l'extérieur des bacs après l'été, donc à l'automne, pour que ceux-ci soient plus propres et pour que les mauvaises odeurs soient réduites;

**CONSIDÉRANT QU'**avec les chaleurs excessives cet été, les odeurs sont pires que jamais et les responsables ont demandé de pouvoir faire le lavage un peu plus tôt que d'habitude;

**2016-08-194**

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** la directrice générale soit autorisée à engager M. Mitchell Woodward et Mme Natalie Powers pour nettoyer l'intérieur et l'extérieur des bacs au site central de déchets, et que les bacs soient très bien rincés après le nettoyage.

**ADOPTÉE**

**7.6 La berce du Caucase**

**CONSIDÉRANT QUE** la berce du Caucase est une plante envahissante représentant un risque pour la santé à cause de sa sève toxique qui brûle la peau et que cette plante a maintenant été retrouvée à Ogden;



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire 	D.G. 
--	---

**CONSIDÉRANT QU'**il est très important et urgent de contrôler la propagation de ces plantes et de procéder à son éradication, de même que d'informer les gens à ce sujet;

**2016-08-195**

**Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à la majorité,** M. Alain Carrier et M. Robert Lebrun ayant manifesté leur dissidence

**QUE** si un citoyen contacte la municipalité après avoir découvert la berce du Caucase, le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement ou à l'inspecteur en voirie si ce premier n'est pas disponible, d'aller sur les lieux afin de confirmer que la plante découverte est en effet de la berce du Caucase.

**QUE** s'il s'agit bien de la berce du Caucase qui se retrouve sur une propriété privée, l'inspecteur fournira au propriétaire les informations et la documentation nécessaires afin que le propriétaire puisse intervenir afin de se débarrasser de cette plante en toute sécurité, et l'inspecteur fera le suivi dans les semaines suivantes pour s'assurer que la plante a bien été enlevée;

**QUE** si la berce du Caucase se retrouve en bordure des chemins municipaux ou sur une propriété municipale, l'inspecteur en voirie interviendra afin de se débarrasser de cette plante en toute sécurité.

**ADOPTÉE**

**7.7 Abattage d'arbres illégal – matricule 1193 46 8895**

**CONSIDÉRANT QU'**il a été constaté par l'inspecteur en bâtiment et en environnement et par l'ingénieur forestier de la MRC de Memphrémagog, qu'il y a eu une coupe d'arbres excessive dans l'érablière derrière la résidence située au 2045 chemin Tomfobia, avec matricule 1193 46 8895;

**CONSIDÉRANT QUE** cette coupe d'arbres a été effectuée sur une superficie de 8 hectares et cela sans permis, sans demande d'autorisation et sans permission de la CPTAQ, et donc que cela constitue une contravention au règlement de Zonage de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement de Zonage stipule que la pénalité minimale dans un tel cas est de 500.00\$, et qu'il y est aussi stipulé que tout arbre abattu illégalement doit être remplacé par un autre arbre, et ce, sur le même terrain et dans un délai de 6 mois;

**2016-08-196**

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Robert Lebrun  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement de préparer le dossier d'infraction et mandate les avocats de la municipalité, Monty Sylvestre, à préparer un constat d'infraction et tout autre recours jugé nécessaire à cet égard.

**ADOPTÉE**

**7.8 Lettres aux propriétaires en contravention du Règlement de Nuisances**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif en environnement a dressé une liste des propriétés à Ogdén qui sont en contravention des articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances traitant de débris et de véhicules à moteur, et que le conseil a reçu une copie de ladite liste;

**2016-08-197**

**Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à la majorité,** M. Jean R. Roy et M. Richard Roy ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil demande à l'inspecteur en bâtiment et en environnement d'envoyer des lettres aux propriétaires de ces propriétés se retrouvant sur la liste ci-haut mentionnée, leur demandant poliment d'améliorer leur propriété afin de respecter les articles 13 et 14 du Règlement de Nuisances.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D. G.
<i>Jwb</i>	<i>ve</i>

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 20 juillet dernier.

#### 8.2 Octroi du contrat d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead, et que le prix soumis doit respecter le montant prévu au budget 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Construction et Pavage Dujour inc. au prix de 86.40\$ la tonne métrique, taxes en sus;

2016-08-198

**Il est proposé par monsieur Joe Stairs appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour les travaux d'asphaltage sur les chemins Tomifobia et Stanstead à la compagnie Construction et Pavage Dujour inc. au prix de 86.40\$ la tonne métrique, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

#### 8.3 Octroi du contrat pour la peinture des lignes de rue

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la peinture des lignes de rue;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie Gestion Pro-Ligne au prix de 10,463.16\$, taxes en sus;

2016-08-199

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Richard Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil octroie le contrat pour la peinture des lignes de rue à la compagnie Gestion Pro-Ligne au prix de 10,463.16\$, taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE**

### 9. FINANCES

#### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 23,434.41\$ et les salaires s'élèvent à 23,035.27\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 46,469.68\$.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>JWS</i>	<i>ve</i>

2016-08-200

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

9.2 **Listes des comptes à payer**

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 82,451.59\$;

2016-08-201

**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Alain Carrier et résolu à l'unanimité**

**QUE** la liste des comptes à payer au 1 août dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

9.3 **Dépôt des états financiers pour le deuxième trimestre 2016**

La directrice générale dépose les états financiers pour le deuxième trimestre 2016.

10. **ADMINISTRATION**

10.1 **Achat d'une banque d'infotech**

**Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Joe Stairs et résolu à l'unanimité**

2016-08-202

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

**ADOPTÉE**

10.2 **Nomination du maire suppléant pour les mois d'août 2016 à décembre 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

**CONSIDÉRANT QUE** de par la résolution 2013-11-299, chaque conseiller a la chance d'agir comme maire suppléant si désiré, pour une période de huit (8) mois chacun, pendant les quatre (4) années de la durée du mandat de ce conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le prochain conseiller sur la liste à agir comme maire suppléant est le conseiller no. 1, M. Joe Stairs;

2016-08-203

**Il est proposé par monsieur Robert Lebrun appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil nomme le conseiller M. Joe Stairs comme maire suppléant pour les mois d'août 2016 à décembre 2016 inclusivement.

**ADOPTÉE**



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

Maire	D.G.
<i>Ans</i>	<i>VC</i>

### 10.3 Colloque régional de l'Association des directeurs municipaux du Québec

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) tiendront leur colloque de la zone Estrie le 15 septembre 2016 à Windsor;

**CONSIDÉRANT QUE** ce colloque réunit les directeurs généraux des municipalités de l'Estrie ensemble et leur présente des ateliers, et que le coût est de 85.00\$ pour les membres de l'ADMQ;

**2016-08-204**  
**Il est proposé par monsieur Alain Carrier appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme. Vickie Comeau, à participer à ce colloque se tenant le 15 septembre 2016.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce colloque.

**ADOPTÉE**

### 11. LOISIRS ET CULTURE

#### 11.1 Enseignes de baignade interdit pour le quai municipal

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden veut que les gens soient informés qu'il y a interdiction de baignade au quai municipal et que le risque de noyade y soit dénoncé;

**2016-08-205**  
**Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par monsieur Robert Lebrun et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une enseigne réflexive bilingue d'interdiction de baignade et risque de noyade mesurant 18 x 24 pouces, pour un prix total de 30.12\$, taxes en sus et d'une enseigne démontrant l'interdiction de plonger aussi;

**QUE** ces enseignes soient installées directement sur le quai municipal, pour que celles-ci soient bien visibles aux gens utilisant le quai.

**ADOPTÉE**

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

#### 13.1 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

Monsieur le conseiller Robert Lebrun donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2014.01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.8 concernant l'activité de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.



OGDEN

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogdén

Maire	D.G.
<i>lws</i>	<i>ve</i>

### **13.2 Avis de motion – Règlement modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogdén**

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le Règlement n° 2012.05 relatif au Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité d'Ogdén sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement en y ajoutant l'article 5.7 concernant l'activité de financement.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

### **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

#### **14.1 Diverses rencontres**

M. Sudlow a parlé de la compagnie Sécurmax qui a obtenu un permis de colportage afin de visiter les résidents d'Ogdén et de leur fournir un service très utile de conseils pour la prévention et la protection contre le feu. Il a aussi parlé de la deuxième phase du projet d'embellissement d'Ogdén qui se tiendra le 2 novembre 2016 avec la plantation de bulbes de jonquilles. M. Sudlow a enfin mentionné qu'une jeune résidente d'Ogdén, Carresse Comeau-Elman, a battu le record des filles de moins de 12 ans dans la course de 5 kilomètres qui a eu lieu à Stanstead le 9 juillet.

#### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Sudlow a mentionné qu'il n'y a pas eu de rencontre à la MRC en juillet. Il a aussi mentionné que la date limite pour les demandes de subvention pour le développement régional est le 11 octobre. Il a avisé qu'il y aura une deuxième rencontre des municipalités pour la formation d'une Régie d'incendie et que cette rencontre se tiendra à Hatley le 23 août.

### **15. LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### **16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Bourque a demandé pourquoi la question du Marais de Marlington n'a pas été discutée. M. Sudlow et M. Stairs lui ont répondu que le conseil veut plus d'information quant au comité indéterminé qui en ferait la gestion. Mme Lavallée a mentionné que si l'église à Tomifobia n'est pas habitable, peut-être que la santé publique pourrait être avertie. Mme Rousseau a demandé quel est le contenu du nouvel article dans les Codes d'éthique, et le nouvel article a été lu à voix haute. M. Bourque a demandé si la police au quai pourrait arrêter les baigneurs, mais ce n'est pas leur juridiction car il s'agit de la GRC qui est là pour surveiller la frontière.

### **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller monsieur Robert Lebrun propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 20 heures 7 minutes.

*Michael Sudlow*  
Michael Sudlow  
Maire

*Vickie Comeau*  
Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière